

## Appel pour une amélioration immédiate de la situation en Pologne

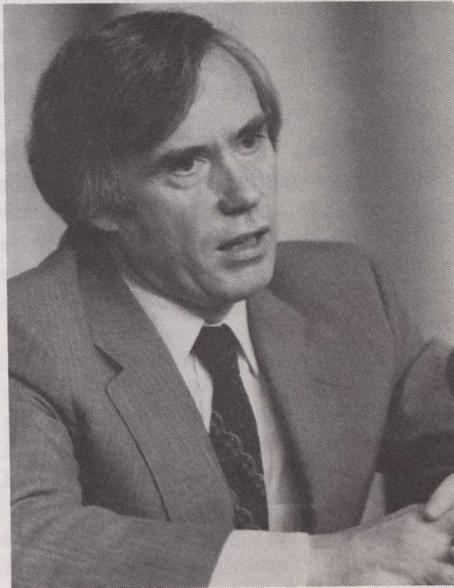
Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a participé à la cinquième session de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe.

M. MacGuigan a profité de cette réunion pour faire connaître l'inquiétude du Canada devant la situation en Pologne, laquelle, a-t-il dit, nuit nettement au renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe.

Dans le discours qu'il a prononcé le 9 février, le Ministre fait remarquer que "cette situation met notamment en question l'engagement des autorités polonaises envers le principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que celui de l'égalité de droits des peuples et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... Des milliers de personnes ont été incarcérées, seulement pour avoir milité au sein d'une organisation dûment reconnue par les tribunaux polonais. Elles n'ont été accusées d'aucun acte criminel".

M. MacGuigan poursuit en disant: "Au moment de l'imposition de la loi martiale en Pologne, près de 10 millions de travailleurs sur 14 millions appartenaient au mouvement Solidarité. Ces personnes étaient soutenues dans leurs efforts en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales en Pologne par leurs familles et amis, par le million de membres du mouvement Solidarité rurale et par des millions de sympathisants et d'admirateurs dans le monde. Les vaillants efforts qu'ils ont déployés pour exercer leur droit à l'autodétermination ont été, pour nous tous, source d'espoir dans la capacité de l'individu de prendre en main sa propre destinée et de se joindre à d'autres de même opinion afin de construire ensemble un avenir meilleur. Cet espoir a été anéanti le 13 décembre 1981. Les autorités polonaises en place n'ont pas pu, malgré tous leurs efforts, expliquer à notre satisfaction le pourquoi de leurs actions ni d'ailleurs d'où venait la menace de guerre civile et d'anarchie.

"...Avant le 13 décembre, le gouvernement polonais avait amorcé un certain nombre de mesures, dont tout particulièrement celles visant à libéraliser la réglementation sur les passeports — ce qui a permis à un plus grand nombre de citoyens polonais de voyager à l'étranger, pour la première fois dans nombre de cas. Nous avons applaudi à ces initiatives qui facilitaient nettement, sur le plan individuel et collectif, tant privé qu'officiel, un



M. Mark MacGuigan

mouvement et des contacts plus libres entre personnes, comme le prévoit la section de l'Acte final d'Helsinki sur les contacts entre personnes. Cette initiative encourageante a été sapée à la base le 13 décembre, et, aujourd'hui, il est virtuellement impossible de se déplacer en Pologne, même à titre privé. Sauf dans les cas de maladie grave ou de décès, les réunions de famille ont été pratiquement supprimées.

"En tant que pays signataires de l'Acte final d'Helsinki, nous avons convenu de faciliter la diffusion plus libre et plus large de l'information de toute nature. Avec l'imposition de la loi martiale a commencé le brouillage des émissions de certaines stations radiophoniques diffusant en Pologne, et une partie de ce brouillage est le fait d'un autre pays. Cette action contrevient directement aux obligations contractées par la Pologne dans le cadre de la troisième corbeille de l'Acte final; elle est par conséquent tout à fait inacceptable.

"...Le Canada a déclaré à maintes reprises que la Pologne doit être laissée libre de résoudre ses problèmes politiques et sociaux sans intervention extérieure. Nous croyons fermement que seuls les Polonais ont le droit de décider de leur avenir national mais que cela doit être le fait de tous les Polonais, et non seulement d'une petite classe dirigeante.

"Dans sa déclaration du 30 décembre 1981, le premier ministre du Canada préconisait la réconciliation nationale en Pologne. Selon ses propres mots, "le

moment est maintenant venu de passer au compromis et à la conciliation. Le règne du pouvoir militaire ne peut être une solution permanente en Pologne, ni dans aucun autre pays. Les armées peuvent maîtriser les rues, mais elles ne peuvent commander la confiance du peuple: cette confiance ne se mérite en effet que par des actions qui suscitent l'adhésion politique. Le gouvernement canadien souhaite ardemment que l'esprit de réforme puisse renaître parmi toutes les forces sociales qui peuvent contribuer à une solution pacifique et constructive des problèmes de la Pologne".

"Mais le temps passe et la patience s'amenuise. C'est pourquoi je demande une amélioration immédiate de la situation; en plus de poser un geste tangible et authentique de réconciliation, il faudrait lever la loi martiale et libérer les personnes actuellement détenues. Une initiative rapide en ce sens créera un environnement dans lequel nous aurons tous intérêt à aider la Pologne à surmonter ses graves problèmes, à reprendre ses obligations comme signataire de l'Acte final d'Helsinki et à jouer le rôle qui lui revient dans le contexte européen..."

## Le gouvernement encourage l'utilisation de l'électronique

Le gouvernement a mis sur pied un nouveau programme destiné à promouvoir l'utilisation de l'électronique dans l'industrie canadienne, a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Herb Gray.

Il s'agit de l'Aide à l'accroissement de la productivité par la technologie (AAPT), qui est un prolongement important du Fonds spécial de l'électronique, auquel on a ajouté de nouveaux éléments.

Le programme prévoit:

- des fonds pour l'établissement de quatre autres centres de micro-électronique, ce qui permettra d'avoir un centre dans chaque province, accessible surtout aux petites et moyennes entreprises; celles-ci y trouveront les compétences et l'aide technique dont elles ont besoin;
- l'établissement de fonds d'investissement pour des projets importants dans les industries de l'électronique et des machines;
- un "réseau de "comptoirs" uniques de livraison de programmes" dans les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce et de celui de l'Expansion industrielle régionale.